

Marseille, le 27 juin 2024

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

CONSULTATION DES LISTES D'ÉMARGEMENT DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

La consultation des listes d'émargement de toutes les communes du département des Bouches-du-Rhône est possible à la préfecture des Bouches-du-Rhône à MARSEILLE du **lundi 1^{er} juillet 2024 au mardi 2 juillet 2024 inclus pour le 1^{er} tour et du lundi 8 juillet 2024 au mercredi 17 juillet 2024 inclus pour le second tour** (sauf samedi, dimanche et jours fériés).

MODALITÉS PRATIQUES

- ✓ Chaque requérant devra présenter une pièce d'identité et sa carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur les listes électorales (aucune consultation ne sera autorisée sans la présentation de ces documents).
- ✓ Les listes seront communiquées dans le cadre d'une consultation sur place, sur rendez-vous exclusivement, à la préfecture des Bouches du Rhône, Boulevard Paul Peytral, Marseille 6^{ème} (se présenter à l'entrée des visiteurs sur la rue Edmond Rostand).
- ✓ Les places étant limitées, il sera donné priorité aux représentants des candidats dans la limite de quatre personnes par candidat.
- ✓ Modalités relatives à la prise de rendez-vous :

Les rendez-vous doivent être pris par téléphone, **au minimum 24 heures à l'avance, exclusivement au numéro ci-dessous :**

☎ 06 43 61 34 12

Deux créneaux de rendez-vous sont possibles chaque jour : 9h00 / 12h00 ou 13h15 / 16h00.

Les horaires des rendez-vous doivent être impérativement respectés.

Aucune consultation ne sera autorisée sans rendez-vous.

Attention, chaque prise de rendez-vous bloque des créneaux qui ne pourront plus être proposés. Par conséquent, les personnes prenant un rendez-vous s'engagent à les respecter, et à signaler toute annulation au moins 24 heures à l'avance.

En cas d'absence non justifiée à un rendez-vous, la personne absente ne sera pas autorisée à en reprendre un autre.

En cas de retard de plus de 30 minutes au rendez-vous, la personne ne sera pas admise à consulter.